

N°2015-CA-28

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le résultat de chaque exercice doit être affecté par l'assemblée délibérante après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2014, précédemment adopté, constate les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2014	85 843 927,95 €	86 490 617,47 €	646 689,52 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2014)	/	10 107 097,93 €	10 107 097,93 €
	Résultat à affecter			10 753 787,45 €
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2014	12 266 988,76 €	10 621 903,40 €	- 1 645 085,36 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BS 2014)	/	3 463 788,95 €	3 463 788,95 €
	Solde global d'exécution			1 818 703,59 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014	Fonctionnement	/	/	0,00 €
	Investissement	2 766 918,12 €	49 429,67 €	- 2 717 488,45 €

Les résultats définitifs 2014 sont identiques aux résultats anticipés intégrés au budget primitif 2015 adopté le 13 février dernier.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit être obligatoirement affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; besoin qui s'élève à 898 784,86€ (cf. tableau infra).

Le résultat résiduel peut être affecté en excédent de fonctionnement et/ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068). Aussi, afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement et limiter le recours à l'emprunt, il est proposé de reprendre le schéma de reprise anticipée intégré au budget primitif 2015, à savoir :

- la constitution d'une dotation complémentaire en section d'investissement à hauteur de 2 583 086,09€, soit une affectation totale de 3 481 870,95€ au compte 1068,
- le report en excédent de fonctionnement, du solde soit 7 271 916,50€.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 10 753 787,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 1 818 703,59 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 2 717 488,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 898 784,86 €
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	+ 898 784,86 €
Couverture complémentaire du besoin de financement 2015 (compte 1068)	+ 2 583 086,09 €
Solde net de résultat de fonctionnement	+ 7 271 916,50 €

Par conséquent, il est proposé :

- d'affecter une partie du résultat excédentaire à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 3 481 870,95 €,
- de reporter le solde de 7 271 916,50 € en recettes de fonctionnement (002) afin de permettre en partie l'autofinancement de la section de fonctionnement.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

